



CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ



Le Pays Haut Languedoc et Vignobles déploie depuis novembre 2020 un service d'accompagnement des collectivités à la réduction des consommations d'énergie du patrimoine public. Le Conseil en Énergie Partagé porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la commune ou la communauté de communes : combustibles, électricité, carburants, etc...



Un service gratuit



Des conseils personnalisés pour les communes et les communautés de communes



Une coordination des services avec Hérault Énergies

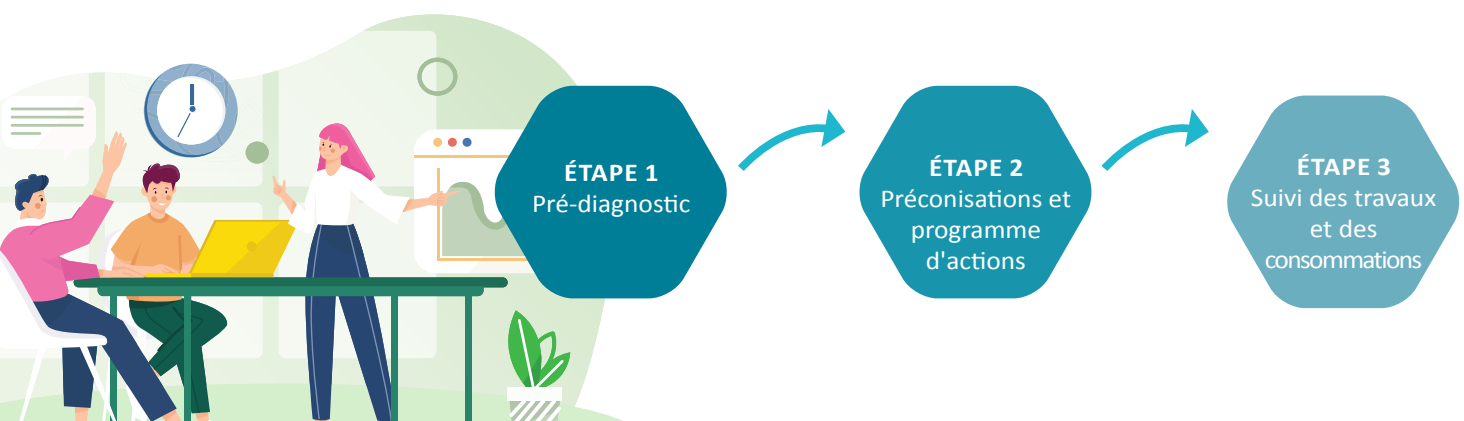


Un engagement à la charte CEP de l'ADEME



Un financement de l'État au titre du fonds d'accélération la transition écologique dans les territoires dit « Fonds Vert ».

> Un accompagnement en trois étapes clefs



CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

> L'intervention locale

Le périmètre d'intervention couvre l'ensemble des 102 communes et les quatre communautés de communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

L'animation de ce service a pour objectif prioritaire la mise en œuvre et le suivi des actions relevant de l'objectif opérationnel 3.2 du CRTE « Être exemplaire en matière de politique énergétique » auprès des collectivités.

Cette ingénierie est essentielle pour garantir l'accompagnement des stratégies de transition énergétique relevant du patrimoine public et l'émergence des projets des communes et des communautés de communes.

> Le détail de la mission du CEP

Ce service permet aux collectivités du territoire de bénéficier d'un conseil dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergies à travers :

● 1. Un bilan énergétique du patrimoine public :

Inventaire et collecte de données concernant l'ensemble des dépenses énergétiques de la commune ou de la communauté de communes (combustibles, électricité et carburants).

● 2. Un suivi des consommations d'énergie :

Évaluation et préconisations pour le bâti, l'éclairage public et aussi la flotte de véhicules.



● 3. Un accompagnement pour les travaux :

Consultation des entreprises, recherches de subventions, mutualisation de commande, etc...

● 4. Des animations régulières :

Visites de sites exemplaires, retours d'expérience et sensibilisation auprès des équipes municipales et des élus.

● 5. Un suivi des résultats obtenus :

Analyse de l'évolution des consommations d'énergies, mise à jour du bilan énergétique et du plan d'actions.

